



Ciment Fondu® est-il homologué CE ?

En effet, Ciment Fondu® a obtenu le certificat de conformité CE à la norme EN 14647 relative aux ciments d'aluminates de calcium. En France, Ciment Fondu® bénéficie du double marquage CE + NF, le label NF assurant un niveau d'exigence complémentaire et supérieur aux réglementations communautaires sur les performances et les procédures de contrôle de produits.

Quel est le dosage conseillé pour réaliser un béton de Ciment Fondu® ?

Le dosage en Ciment Fondu® doit être de 400 kg/m³, et le rapport Eau/Ciment (E/C) doit être ≤ 0,40. Ces données sont conformes à l'annexe A de la norme NF EN 14647. Dans le cas d'une réalisation à partir de sac, se reporter aux indications écrites au dos de celui-ci.

Dans le cas d'une quantité plus importante adressez vous au bétonnier de votre choix.

Est-ce que je peux prendre n'importe quelle eau pour réaliser un béton de Ciment Fondu® ?

Non, il est fortement recommandé d'utiliser de l'eau potable.

Est-ce que le béton de Ciment Fondu® peut être livré par un producteur de béton prêt-à-l'emploi ?

Oui, il est possible de produire du béton de Ciment Fondu® en centrale ou en camion toupie. Le producteur de béton devra prendre quelques précautions simples (propriété des équipements, eau potable, temps de transport, etc.).

Le béton de Ciment Fondu® fait-il plus de retrait qu'un béton de ciment Portland?

Le retrait du béton de Ciment Fondu® est comparable à celui d'un béton de ciment Portland, mais la majorité de ce retrait se réalise plus rapidement (dans les premiers jours). Le béton de Ciment Fondu® nécessite donc des joints plus rapprochés qu'un béton ordinaire.

Est-ce que je peux réaliser des chapes de faible épaisseur (< 5 cm) en béton ou en mortier de Ciment Fondu® ?

Ces travaux peuvent être réalisés, mais il convient de prendre des précautions particulières. En effet, le durcissement très rapide du mortier ou du béton dès les premières heures s'accompagne également d'un retrait rapide du mortier ou béton pouvant générer des désordres tels que perte d'adhérence, fissuration, etc. Nous consulter.

Peut-on utiliser Ciment Fondu® seul sans sable ?

Non, ce ciment doit toujours être utilisé avec des granulats. Se reporter aux indications au dos du sac.

Quelle précaution dois-je prendre pour utiliser Ciment Fondu® ?

Il est conseillé d'utiliser des gants. Voir la fiche de données de sécurité.

Est il nécessaire d'avoir une aiguille vibrante ou un moyen équivalent pour mettre en place du béton à base de Ciment Fondu® ?

Oui. D'une part, pour faciliter la mise en place de ce béton et d'autre part, pour permettre un remplissage optimum du coffrage.

Ciment Fondu® peut-il être mis en œuvre par temps froid ou dans une chambre froide ?

Le béton de Ciment Fondu® et le mortier peuvent être utilisés par temps froid jusqu'à -10°C.

Le mélange doit être gâché à température ambiante et avec des granulats non gelés.

Par contre, pendant les premières heures, la surface du béton doit être isolée (avec par exemple du polystyrène) de l'air et du contact avec les matériaux dont la température est inférieure à 0°C, pour éviter qu'elle ne gèle.

Ciment Fondu® peut-il être mis en œuvre par temps chaud ?

Comme pour tout ciment, une température supérieure à 25°C diminue le temps de mise en œuvre. C'est pourquoi, par temps chaud, nous vous conseillons d'utiliser un retardateur de prise.

Attention ! La chimie des ciments alumineux étant différente de la chimie des ciments classiques, il faut vous renseigner sur le produit le mieux adapté auprès d'un fabricant d'adjuvants. Nous consulter.

Ciment Fondu® peut-il être utilisé en contact avec de l'eau potable ?

Ciment Fondu® ne dispose pas d'agrément ni au niveau alimentaire, ni pour les ouvrages recevant de l'eau potable.

Peut-on ferrailer le béton de Ciment Fondu® ?

Oui, en utilisant les mêmes règles que pour les bétons classiques.

Ciment Fondu® existe-t-il en couleur claire ?

Ciment Fondu® est de couleur gris foncée mais nous vendons d'autres ciments dont la couleur varie du gris clair au blanc, Secar® 51, Secar®71 et Secar® 80. Nous consulter pour l'utilisation et les dosages spécifiques de ces produits.

Ciment Fondu® est-il anti-acide ?

Non, Ciment Fondu® comme les ciments traditionnels n'est pas un matériau anti-acide mais il résiste beaucoup mieux que les ciments classiques à des corrosions de type acide ou bactérienne jusqu'à un pH de 4. En particulier, il est couramment utilisé pour la protection des réseaux d'assainissement, en bord de mer ou bien pour réaliser des bétons et mortiers en milieu agricole. En dessous, et jusqu'à un pH de 3,5, nous vous conseillons d'utiliser un mortier ou béton de Ciment Fondu® et de granulats Alag® (voir fiche Alag®).

Pour plus de renseignements nous consulter.